

CHAMPIONNAT DU LOIRET DE PITCH & PUTT INDIVIDUEL

Samedi 19 septembre 2026 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Le champ est limité à 54 joueurs

Index au jeudi 17 septembre

Dames :

- 1ère série : index de 8,5 à 20,4 • 2ème série : index de 20,5 à 36

Messieurs :

- 1ère série : index de 8,5 à 20,4 • 2ème série : index de 20,5 à 36

Epreuve non-fumeur : § 1.2.5 du vadémécum fédéral (page 4 du vadémécum Loiret)

FORME DE JEU

La formule de jeu est le score maximum en stroke-play PAR + 3 pour toutes les séries.

Maximum de 3 clubs autorisés : 2 clubs au choix + putter obligatoire.

Départ sur tee obligatoire, on ne place la balle que sur le départ et le green.

L'emplacement des départs est commun quels que soient le sexe et la série d'index.

La longueur des trous sera limitée à 90 mètres du tee au drapeau.

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans chaque série dames et messieurs (quatre titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou du Kaléka.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire.

- Green fee adultes (non membres 7/7) pour le golf qui reçoit : 36€
- Green fee jeunes nés après 2008 inclus (non membres 7/7) pour le golf qui reçoit : 30€

Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au mardi 15 septembre à 18h00**, sur le site du Comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

Départ en shot gun sur les parcours « Pitch & putt » et « Kaléka » (alternativement) à partir de 9h00 pour le premier 9 trous et 14h pour le deuxième 9 trous.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/, et sur le site de l'AS du Golf de Marcilly.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions